

REBECQ

à la une

ENSEIGNEMENT

Découvrez nos écoles

Sport

Foot, Padel, Hall... les projets foisonnent !

COLLECTE P + MC

Du nouveau pour nos déchets plastiques
à partir du 1er juillet

Senne et carrières

Le journal du Centre culturel

N° 74 - Juin 2021



Édito

L'été s'annonce et chacun reprend doucement une vie moins solitaire. Les activités reflorissent et nous espérons bien que cette fois, les confinements sont derrière nous, grâce notamment à la vaccination qui, à Rebecq, progresse à toute allure. Nous disposons même d'un taux de vaccination plus élevé qu'en Région wallonne ou en Province du Brabant wallon !

Toutefois, maintenons les gestes barrière et restons prudents. Les règles, mêmes contraignantes, sont là pour garantir notre santé et celle de nos proches les plus fragiles. Notre site Internet et notre page Facebook vous garderont informés au fur et à mesure des consignes s'il devait y en avoir, et des assouplissements que nous espérons de plus en plus nombreux au fil de l'été.

Je profite de cet éditto pour vous rappeler notre concours Rebecq en fleurs, vous pouvez toujours vous y inscrire si vous le souhaitez. De nombreux prix sont à gagner et vous participerez ainsi à l'embellissement de votre rue, de votre quartier. N'hésitez pas à vous inscrire avant le 30 juin en contactant nos services au 067/28.78.11 ou info@rebecq.be

J'attire également votre attention sur une nouveauté intéressante en matière d'environnement et de vie pratique : le nouveau sac bleu pour les déchets plastiques.

A partir du 1er juillet, le nouveau sac poubelle P + MC sera disponible et permettra de trier de nombreux déchets plastiques, ce qui réduira le volume de nos sacs blancs. A Rebecq, nous avons la chance de disposer d'un service très développé en matière de collectes de déchets, qu'il s'agisse de la collecte des déchets verts, des PMC devenant désormais P + MC, des déchets putrescibles (sacs verts) en plus des ordures ménagères, ou encore du parc à conteneurs ou des collectes d'encombrants sur demande et sur rendez-vous.

Je vous souhaite un été ensoleillé !

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre

Spécial covid-19

JE SUIS indépendant.e

*Je souhaiterais obtenir une aide
psychologique pendant cette période
de crise sanitaire.*

A qui puis-je m'adresser ?

Afin de soutenir psychologiquement les indépendants qui subissent de plein fouet la crise COVID-19 et les mesures gouvernementales qui en découlent et qui ont un impact non-négligeable sur les commerces, entreprises, restaurants... Le Centre de référence de prévention du suicide (ASBL Un pass dans l'impasse) a mis en place une ligne d'écoute accessible gratuitement, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Le centre propose de rappeler les indépendants qui le souhaitent à raison de 4 appels répartis sur le mois qui suit la demande initiale afin d'assurer un soutien psychologique continu et neutraliser une éventuelle crise suicidaire. En fonction de la demande, une réorientation sera proposée.

Où m'adresser ?

Permanences téléphoniques au 0800 300 25 (gratuit) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Site web : www.info-suicide.be

Email : contact@info-suicide.be

JE SUIS victime de maltraitance À LA MAISON

*Un enfant que je connais est victime
de maltraitance chez lui,
que puis-je faire ?*

La maltraitance est définie par la convention internationale des droits de l'Enfant comme "toute forme de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle".

En Communauté française, des équipes « **SOS enfants** » existent et s'activent pour **vous aider, vous accompagner, vous apporter du soutien, etc.** Pendant la période de confinement, les équipes ont également constitué un espace d'écoute pour les familles et les enfants mis en difficultés par les mesures de confinement.

Ces équipes sont réparties géographiquement sur le territoire. Actuellement, elles assurent des **permanences téléphoniques** et travaillent principalement par téléphone ou un autre moyen technologique. Les rencontres avec les familles et le réseau sont réservées aux situations d'urgence.

Où m'adresser ?

**Voici les coordonnées des équipes
disponibles près de chez vous :**

Brabant wallon

Permanences téléphoniques :

du lundi au vendredi de 9h à 17h

Numéro de téléphone : 067/77.26.47

Modalités d'appel : prix habituel d'un appel sortant

COMITÉ DE CONCERTATION 04.06.2021

10 ASTUCES POUR PROFITER DE L'ÉTÉ EN SÉCURITÉ

PLUS D'INFO SUR INFO-CORONAVIRUS.BE



1 FAITES-VOUS VACCINER

Plus il y aura de vaccinés, plus nous serons en sécurité.



2 LAVEZ-VOUS LES MAINS RÉGULIÈREMENT

Et suivez aussi les autres règles d'hygiène par exemple quand vous toussiez ou éternuez.



3 MALADE ? DES SYMPTÔMES ?

Restez chez vous et contactez votre médecin.



4 FAITES-VOUS TESTER

Si vous n'êtes pas encore vacciné. Les autotests sont disponibles en pharmacie.



5 PRIVILÉGIEZ LE PLEIN AIR

Car dehors, c'est plus sûr.



6 EN PETIT COMITÉ

Se réunir à cinq est plus sûr qu'à cinquante.



7 TOUT VOTRE GROUPE VACCINÉ ?

Vous pourrez alors vous passer du masque.



8 AÉREZ ET VENTILEZ VOS INTÉRIEURS

Pour éviter la formation d'un nuage viral à l'intérieur.



9 GARDEZ VOS DISTANCES

Gardez une distance de 1,5 mètre jusqu'à ce que tout le monde ait été vacciné, c'est plus prudent.



10 MÊME EN VOYAGE, RESTEZ PRUDENT

Téléchargez le certificat Covid numérique, la corona-app et informez-vous sur les règles sur place.

LA CRISE SANITAIRE m'affecte psychologiquement.

Où puis-je trouver de l'aide ?



La crise sanitaire actuelle et les conséquences qui en découlent peuvent fragiliser les citoyens, tant au niveau de la santé physique qu'au niveau du bien-être psychosocial. Sentiment d'impuissance, frustration, angoisse... des émotions générées par une situation qui nous est imposée et qui nous dépasse.

L'AVIQ et la Région wallonne ont centralisé les ressources disponibles en termes de soutien psychosocial sur www.trouverdusoutien.be

afin que la population wallonne puisse trouver de l'aide aisément. L'objectif : renforcer la résilience mentale et rendre visible et accessible l'offre de soins en santé mentale sur le territoire de la Région wallonne.

Ce site web contient deux volets : l'un dédié aux professionnels de l'aide et du soin (fortement sollicités en cette période) et l'autre dédié aux particuliers. Il propose notamment :
les numéros des lignes d'écoute téléphonique ;
le répertoire des psychologues conventionnés et des services de santé mentale en Région wallonne ;

- ▶ des boîtes à outils comprenant des ressources en ligne et des conseils pour prendre soin de soi. Les professionnels de l'aide et du soin y trouveront des outils spécifiques (gestion du stress, etc.) ;
- ▶ des informations concernant les services de prévention au travail ;
- ▶ ...

Pendant cette période de crise sanitaire, je me pose des questions liées à l'alimentation, au crédit, au logement, à ma situation professionnelle ou au chômage. A qui puis-je m'adresser ?

Je suis en difficulté en cette période de crise sanitaire. Qui peut m'aider ?

En cette période difficile, le Service public de Wallonie a orienté son Numéro Vert 1718 (gratuit) pour en faire un service d'aides aux urgences sociales. L'équipe de répondants du 1718 est donc à votre disposition pour répondre à vos questions en fonction de votre situation.

Où m'adresser ?

Contactez le numéro gratuit 1718, de 8h30 à 17h tous les jours ouvrables.

Mobitwin

LE NOUVEAU SERVICE de transport solidaire



Répondant à un besoin en termes de mobilité, le service communal de cohésion sociale a lancé une action grâce au soutien de l'asbl M'pact (anciennement Taxis'top) qui permet aux personnes qui présentent des difficultés pour se déplacer de faire appel à des chauffeurs bénévoles. « Le principe est simple... », nous explique Gregory Hemerijckx, échevin de la cohésion sociale :

« ...les citoyens de Rebecq qui présentent des problèmes de mobilité et/ou qui sont dans une situation de précarité peuvent faire appel à notre service communal Mobitwin. Un appel au 0476/21.50.82 permet de s'inscrire au service et de l'utiliser pour se déplacer partout en Belgique. Une cotisation annuelle de 12€ est demandée, 18€ à partir de deux personnes et ensuite le trajet revient à 0,35€/km. C'est très démocratique et ça permet à tout un

chacun de se déplacer pour faire ses courses, se rendre chez le médecin ou à l'hôpital. »

Un partenariat avec le CPAS a été conclu afin notamment d'informer les citoyens potentiellement concernés.

Quelques chiffres :

Un mois après son lancement fin mars 2021, le service comptait déjà 28 membres avec 150 trajets dont 26 vers les centres de vaccination. Le tout grâce à 6 chauffeurs bénévoles très motivés.

Les chauffeurs sont unanimes sur le début de l'expérience. Tous apprécient particulièrement l'aspect relationnel du projet. Un des chauffeurs, Patrick, nous dit : « l'objectif est atteint, on aide des citoyens à se déplacer mais surtout on rencontre des personnes qui nous parlent de leurs vies, avec des histoires pleines de richesses et parfois aussi de difficultés ». Thierry embraye (petit jeu de mot de circonstance) en disant : « ça fait du bien d'aider les autres ! ». Et Gérard souligne qu'en plus en cette période de confinement même partiel, cela lui a permis de sortir de chez lui tout en rendant service aux autres. Tout le monde s'y retrouve au final, chauffeurs et demandeurs de trajets !

Les déplacements de Belgique vers l'étranger

*Les mesures actuelles pour les personnes de nationalité belge ou ayant une résidence principale en Belgique.



Il est possible de voyager, mais ce n'est pas recommandé.

Pour effectuer un voyage, vous devez respecter les règles suivantes au départ et au retour

1

Au départ :

- [Lisez les conseils de voyage](#) pour votre pays de destination.
- Vérifiez les **règles** à suivre et si vous avez besoin d'un **test**.
- Vérifiez si vous devez respecter une **quarantaine** à l'arrivée dans votre pays de destination.

Pour un voyage professionnel, l'employeur ou le client belge peut remplir le formulaire **Business Travel Abroad (BTA)**.

- [Remplissez le formulaire BTA en ligne](#)

2

Au retour :

Vous êtes resté **plus de 48 heures** à l'étranger
ou vous revenez en avion ou en bateau
ou en train ou en bus depuis **un pays en dehors de l'UE ou de la zone Schengen**
vers la Belgique?



Remplissez le **Formulaire de Localisation du Passager (PLF)** au plus tôt 48 heures avant votre arrivée en Belgique.

- [Remplissez le formulaire électronique ici](#)



En fonction de vos réponses, et du [code couleur de la zone](#) dont vous revenez, le formulaire calculera si vous êtes **un contact à haut risque**.

Les voyageurs revenant d'une **zone rouge** sont, par définition, considérés comme des contacts à haut risque.



Vous recevez un sms? Vous êtes un contact à haut risque.



Vous devrez observer une quarantaine.



Faites-vous tester le jour 1 et le jour 7 de votre quarantaine. Vous recevrez un code par sms à cet effet.



La quarantaine et les tests sont obligatoires. Si vous ne respectez pas cette obligation, vous risquez une amende de 250 euros minimum. Vous trouverez [ici](#) un aperçu des exceptions aux tests et à la quarantaine obligatoires.



Vous ne recevez pas de sms?

Vous n'avez pas besoin de faire de quarantaine et vous ne devez pas être testé.

Vous avez rempli le formulaire de localisation des passagers sur papier? Envoyez le PLF à PLFBelgium@health.fgov.be

Vous pouvez consulter tous les détails et exceptions sur : www.info-coronavirus.be

75 ANS d'intégration italienne à Rebecq

DES SOUVENIRS TEINTÉS D'ÉMOTION...



Entre mai et juillet 1946, près de 200 travailleurs italiens sont arrivés aux carrières de Quenast, parmi lesquels 33 jeunes Monghidoresi.

En effet, la Belgique et l'Italie ont signé les accords « charbon » permettant l'envoi de main d'œuvre dans les entreprises belges d'extraction en échange de charbon. Cet accord, conclu au départ pour les mines, a bénéficié aux autres entreprises comme les Carrières, en recherche également de main d'œuvre. Aux Carrières de Quenast, on a donc recruté un Italien arrivé en Belgique après la première guerre, M. Barbi, et on lui a demandé de ramener des travailleurs italiens pour venir produire

les fameux pavés de Quenast, reconnus dans le monde entier et qui parsèment par exemple les Champs-

Elysées à Paris. M. Barbi s'est alors tout naturellement rendu dans sa Province d'origine, en Emilie-Romagne, dans le tout petit village de Piamaggio (Monghidoro). A la sortie de la messe, il a proposé aux jeunes hommes un contrat de travail en Belgique, où ils pourraient gagner 11,5 francs de l'heure, loger dans une Cantine et recevoir un billet de retour au bout de dix-huit mois s'ils ne s'adaptaient pas.

En Italie à cette époque, la guerre avait laissé le pays exsangue et la vie à la campagne était rude. 33 garçons

de Monghidoro, dont les plus jeunes n'avaient pas encore 17 ans, décident de signer le contrat et de partir vers la Belgique, ce pays inconnu dans lequel peut-être ils pourraient se construire une vie meilleure et aider à nourrir leur famille, leurs frères et soeurs restant au pays.

Enrico nous a raconté il y a quelques années qu'il n'avait pas hésité : « Un jour, j'avais demandé quelques lires à mon père pour aller au cinéma. Mais il n'avait pas d'argent, absolument rien. Alors il a baissé la tête et il s'est mis à pleurer. Depuis ce jour, je ne lui ai plus jamais rien demandé. Et quand M. Barbi est venu nous chercher, je n'ai pas hésité : j'ai signé. »

« De toute façon, nous disait Renato, pire que l'Italie, cela ne pouvait pas être ! »

Mais aucun n'imaginait ce qui l'attendait, la grisaille belge, le trou énorme des Carrières, les heures dehors à casser du caillou, la Cantine où passait presque toute leur paye, la nostalgie de leur montagne. « Là où on est né, on ne sait jamais oublier ça », nous disait Fredo, les yeux dans le vague quand il repensait à son village.

Aujourd'hui, de ces premiers 33 pionniers, beaucoup ont rejoint d'autres cieux, mais ils ont construit des familles unies, intégrées aujourd'hui sur le sol belge et reconnaissantes du parcours de leurs aînés, parcours qui a permis aux générations suivantes d'avoir la vie meilleure qu'ils espéraient tant.



LA PLAINE DE JEUX de la Gare fait peau neuve !



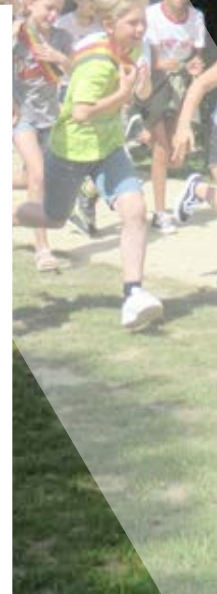
Avec la crise sanitaire que nous traversons, les espaces publics se sont vidés et l'on ressent le besoin avide de pouvoir à nouveau se côtoyer, se voir ailleurs que derrière un écran... Aussi, afin de recréer du lien, nous avons voulu créer un espace dédié à la cohésion sociale.

Un lieu où chacun peut y trouver sa place.

Notre objectif étant de nous appuyer sur la pratique d'activités physiques à tout âge pour concevoir un espace dynamique de rencontres suscitant la création de liens entre riverains, le développement de relations de solidarité entre générations ainsi que la possibilité pour les personnes de sortir de leur isolement. Afin d'inclure tout le monde, nous souhaitons également installer des espaces de détente propices aux discussions, à la flânerie, à la lecture, à l'observation de la vie qui s'anime, tout simplement. Enfin, en élargissant ainsi notre offre de services nous espérons rendre notre Commune encore plus attractive. Rebecq, rurale et active !

Ce projet, mené par le service de Cohésion Sociale et le service Travaux, consiste en l'aménagement de modules de sport extérieur pour la musculation et le cardio, l'installation d'une très grande pyramicord pour enfants du primaire et adolescents et de modules pour les tout-petits. C'est également la création d'espaces détente ainsi que d'un terrain de pétanque. C'est donc un lieu d'activités et de détente libre d'accès et gratuit où chacun y a sa place.

Après de longs mois de travaux, l'inauguration de cet espace a eu lieu le 11 juin dernier, en présence des autorités qui ont testé en primeur les nouveaux modules de sport.



LE CONSEIL COMMUNAL *des Enfants* lutte contre l'obésité

Les élus du Conseil Communal des Enfants ont, cette année, choisi de mener un projet sur le thème de la santé en élaborant une campagne de prévention de l'obésité.

Au cours des différentes réunions, ils ont apporté la documentation nécessaire, se sont informés, ont contribué à l'élaboration d'une brochure explicative et ont également réalisé des affiches pour sensibiliser au mieux les élèves de leurs écoles. Ils sont passés de classe en classe pour présenter leur campagne au sein de leur propre école (en raison des mesures Covid) et distribué à chaque élève une brochure.

Ils se sont beaucoup investis dans ce projet et ont fourni un travail remarquable, merci à eux !



Le nouveau sac bleu un tri plus plastique !

À partir du 1er juillet, vous pourrez trier d'avantage grâce au « Nouveau Sac Bleu ». En plus des flacons et bouteilles en plastique, des emballages métalliques et des cartons à boisson, vous pourrez utiliser le sac bleu pour éliminer presque tous les emballages ménagers en plastique. Barquettes, ravier, pots de yaourt, tubes, sacs et films plastiques seront désormais acceptés.

En revanche, il n'y a pas de changement au niveau du type de sac, vous pourrez toujours utiliser vos anciens sacs bleus. Il n'y a également pas de changement au niveau du prix (2,50 € pour un rouleau de 20 sacs) et du jour de collecte (le vendredi).

Ce qui est accepté
dans le nouveau
sac bleu



CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux...
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

ATTENTION!

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Quelques règles pour un bon recyclage

- ▶ Egouttez et videz bien tous les emballages ;
- ▶ Aplatissez les bouteilles en plastique et remettez le bouchon ;
- ▶ Séparez les films plastiques des barquettes. Ils peuvent tous les deux être jetés dans le sac bleu mais sont généralement constitués de plastiques différents et suivent donc un procédé de recyclage différent ;
- ▶ Ne mettez pas les sachets, films, barquettes ou pots compostables / biodégradables dans le sac bleu. Vous pouvez les composter chez vous ;
- ▶ Déposez au Recyparc les bouteilles en plastique avec un bouchon de sécurité enfant (produit de débouchage par exemple) ;
- ▶ N'empilez pas ou n'imbriguez pas les différents emballages. En effet, ils sont triés mécaniquement. Ce qui s'avère impossible s'ils sont imbriqués ou rassemblés dans un sac avant d'être jetés.

Le tri c'est bien, le zéro déchet, c'est encore mieux

Pour diminuer réellement la quantité de déchets, il faut se rappeler une chose importante : « Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Avant de penser au recyclage, il est important de limiter les déchets à la source. Eviter le suremballage, réparer plutôt que jeter, acheter en vrac, ... sont autant de solutions qui permettent de réduire les déchets plastiques.

Informations complémentaires :

Toutes les informations pratiques : <https://www.lenouveausacbleu.be/fr/>

Mise à jour du cadastre

ENQUÊTE CONFORT



En collaboration avec le Service Public Fédéral des Finances, Administration « Mesures et Evaluations », et conformément au prescrit légal, la commune de Rebecq mettra prochainement à jour la situation cadastrale des biens immobiliers de l'entité. En effet, depuis la dernière péréquation générale des revenus cadastraux, datant de 1975, l'immobilier a beaucoup évolué. De nouveaux bâtiments ont été construits et une partie du bâti existant a été transformée.

Il faut savoir que la législation prévoit que, dans les 30 jours de la fin des travaux, toute modification susceptible d'influencer le revenu cadastral du bien immobilier (extension, aménagement de combles, création d'une salle de bain, installation du chauffage central, construction d'une véranda...) doit être déclarée spontanément au SPF Finances.

À ce titre, un courrier sera adressé à tous les propriétaires d'habitations identifiées comme « sans confort », autrement dit, sans chauffage central ou équivalent et/ou sans salle de bain, afin de leur donner l'occasion de se mettre en conformité.

En concertation et en accord avec le service « Mesures et Evaluations » du SPF Finances, les autorités locales ont décidé que la mise à jour des informations cadastrales ne s'appliquerait qu'à partir de l'année 2021 et qu'aucune mesure fiscale rétroactive légalement autorisée (3 ans) ne serait appliquée aux propriétaires introduisant le formulaire 43/C dûment rempli et renvoyé endéans le délai prévu dans le courrier envoyé.

Toutefois, conformément au Code wallon du Développement Territorial, la déclaration spontanée de la situation de certains propriétaires ne les prémunit pas des conséquences légales d'une construction abusive ou illégale dont le service Urbanisme de notre commune n'aurait pas connaissance. En effet, certains travaux de construction ou de modification du bâti doivent faire l'objet de l'obtention d'un permis d'urbanisme préalable à leur réalisation.

Si vous souhaitez davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme à l'adresse suivante : urbanisme@rebecq.be

Des nichoirs haut PERCHÉS !



Un tout grand bravo à Patrick RECOUR, membre du PCDN qui, depuis le début de l'année, a construit et placé une centaine de nichoirs pour mésanges, pour pics, pour faucons ou chouettes... Certains à plus de 7 mètres de haut ! Une belle action pour la nature, comme l'a constaté Jean Paul Denimal, Échevin de l'Environnement, qui l'a accompagné pour le placement de plusieurs nichoirs.



Un été en bonne entente

À REBECQ

Que vous soyez propriétaire ou locataire lorsque reviennent les beaux jours, notre Règlement général de Police prévoit quelques articles cadrant les activités quotidiennes de tout un chacun, afin que vous et vos voisins passiez un été le plus harmonieux possible.



En voici donc un résumé :

1. Laver vos véhicules est interdit entre 22 heures et 06 heures.

Il est également interdit de les nettoyer (ainsi que tout autre engin similaire) dans une eau de surface ordinaire ou à moins de 10 mètres de celle-ci alors que le produit nettoyant est susceptible de s'y écouler sans disposer du permis d'environnement requis.

2. Tondre sa pelouse est interdit en semaine entre 20 heures et 08 heures et les dimanches et jours fériés avant 10 heures et après 12 heures. Il en est de même pour l'utilisation de d'appareils ou de véhicules faisant du bruit (ex. tronçonneuses, motoculteurs, jouets actionnés par moteur à explosion...)

3. Après votre jardinage, il faut mettre les déchets dans des sacs réglementaires (vendus dans différents points de vente). Ils pourront être déposés, en restant ouverts, sur le trottoir dès 18 heures la veille (sauf en cas de pluie), du jour prévu pour l'enlèvement des déchets verts. Pour les plus gros volumes de déchets de jardin, référez-vous à l'article 87 du Règlement général de Police.

Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux (en quantité limitée et s'ils sont suffisamment secs) vous devez le faire à plus de 100 mètres de toute habitation, afin d'éviter des fumées dérangeantes ou un risque de propagation

d'incendie. Les feux sont interdits pendant la nuit, par temps de grand vent et de sécheresse.

4. Vos plantations ne peuvent pas déborder ou faire saillie sur la voie publique (trottoir, accotement, voie carrossable), elles ne peuvent pas masquer ou gêner la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public. Si sur votre terrain se trouvent des plantes invasives (ex. berce du Caucase) ou de l'ivraie (ex. orties, chardons, ronces et autres parasites qui peuvent se répandre et occasionner ainsi des préjudices aux voisins), il vous faut les détruire.



5. Quand vous promenez.... il est interdit de jeter des mégots, canette, chewing-gum, papiers etc sur la voie publique. Ramassez également les excréments de votre chien s'il vous accompagne en balade.

6. Pas de baignade dans les plans d'eau, c'est interdit!

7. Un pique-nique ? Il est interdit à toute personne de camper ou pique-niquer sur la voie publique sauf aux endroits autorisés à cet effet. Après usage, les lieux doivent être remis par l'utilisateur dans leur pristin état et en bon état de propreté.

8. Un barbecue ? N'importez pas vos voisins en laissant les fumées de cuisson pénétrer dans leur habitation. Il est interdit de faire des barbecues sur une terrasse ou un balcon d'appartement, sauf s'ils sont reliés à un système d'évacuation de fumées et d'odeurs.

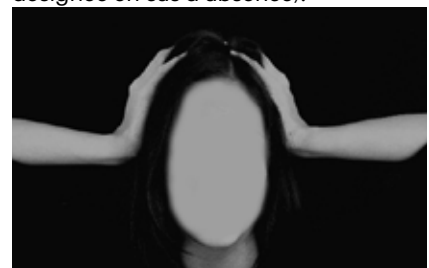


9. Une soirée chez vous ? Pas de tapage nocturne ! Diminuez le son dès 22 heures, et ce jusque 06 heures. Pour rappel, il est interdit de provoquer sur la voie publique des attroupements de nature à constituer un dérangement public, ainsi que d'y participer.

10. Pas de feux d'artifices! ...sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. Pensez également à la quiétude de votre voisinage, au bien-être animal et aux risques d'incendie et de blessures qu'un feu d'artifice peut causer ; sachez qu'il existe des feux d'artifices silencieux qui, toujours soumis à autorisation, peuvent diminuer certaines des nuisances évoquées ci-dessus.

11. Prenez les mesures nécessaires pour que vos animaux de compagnie ou ceux dont vous avez la garde n'importent pas vos voisins par l'intensité, le caractère répété ou la durée de leurs cris.

12. Si vous possédez un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme, vous devez le signaler via le guichet électronique suivant : www.policeonweb.be, et veiller, après chaque enclenchement de l'alarme, à être présent près du bien protégé au moment où la police arrive sur les lieux (...vous ou la personne que vous aurez désignée en cas d'absence).



Verdurisation du cimetière DE REBECQ

Petit rappel :

Des travaux de verdurisation du cimetière de Rebecq auront lieu à partir du 14 juin et ce jusqu'à la mi-septembre.

Concrètement, le cimetière sera fermé au public en journée mais accessible

- ▶ Pour les enterrements ;
- ▶ Les week-ends ;
- ▶ Exceptionnellement en semaine de 17h à 20h.

De 8h à 17h, l'accès sera interdit au public et la circulation sera interrompue au niveau de la rue des Sauniers et de la rue de la Cure.

La partie du parking d'Arenberg sise devant la grange sera réservée au stockage et aux manœuvres des véhicules de chantier.

L'accès à l'école Ruelle Al'Tache restera possible à pied depuis la Grand Place et par les escaliers rue des Sauniers depuis le parking d'Arenberg.

Pour des raisons de sécurité, aucun accès possible, même à pied, devant le cimetière.

NAC

Quels reptiles pouvez-vous détenir ?



En créant une liste dite « positive » (seuls les animaux qui s'y retrouvent peuvent être détenus), l'arrêté adopté par la Wallonie et entré en vigueur en février, encadre la détention des reptiles. Il limite la vente de certaines espèces et impose, dans certains cas, des normes de détention.

Si accueillir un animal constitue toujours une responsabilité, elle est encore accrue lorsqu'il s'agit de NACs, ces nouveaux animaux de compagnie, dotés de besoins bien spécifiques et ne pouvant parfois pas être accueillis par des néophytes. Sur quelques 11 000 espèces de reptiles connues, 257 ont été retenues sur base de différents critères : espèces facile à détenir, nécessitant un logement simple à réaliser, dont la nourriture se procure facilement, d'une taille maniable et peu vulnérables... Par ailleurs, aucune espèce venimeuse n'a été retenue.

Certaines espèces de serpents, de lézards (varans, gekkos) ou encore de tortues reprises dans la liste peuvent donc être détenues sans conditions. La détention d'autres animaux, comme certains iguanes ou tortues est conditionnée au respect de normes d'hébergement attesté par un vétérinaire. Selon leur taille, la détention de certains serpents pourra nécessiter une déclaration environnementale ou un permis d'environnement.

Vous trouverez la liste complète des espèces sur le site Internet: <http://bienetreanimal.wallonie.be/files/reptiles-tortues/Liste-des-reptiles-autorises-avec-ou-sans-condition.pdf>
www.wallonie.be

Le stationnement QUELQUES RÈGLES

Partout dans la Commune, nous sommes confrontés à la même réalité : le manque de places de stationnement. La plupart des ménages possèdent aujourd'hui deux véhicules et pas toujours de garage. Le stationnement devient une frustration quotidienne pour certains d'entre vous et chacun veut pouvoir garer son véhicule à proximité de son habitation tant pour des raisons de facilité que pour des raisons sécuritaires.

Nous constatons de plus en plus de « parking sauvage » sur la Commune et nous nous devons de vous rappeler que certaines règles existent et ce pour la sécurité de tous.

Petit rappel si nécessaire, le stationnement est interdit :

- ▶ En cas de présence d'une ligne jaune discontinue sur le trottoir ;
- ▶ À 15 mètres de part et d'autre d'un panneau signalant un arrêt de bus ;
- ▶ Devant le garage ou l'entrée carrossable d'une habitation ;
- ▶ Si une fois stationné, la largeur de la voirie restante est de moins de 3 mètres (pensez aux services de secours) ;
- ▶ Sur les trottoirs ;
- ▶ Sur les pistes cyclables ;
- ▶ Sur les passages pour piétons ;
- ▶ À moins de 5 mètres en deçà d'un passage pour piétons ;
- ▶ À proximité des virages ou des croisements ;
- ▶ Sur des bandes striées ;
- ▶ À moins de 5 mètres du bord transversal d'un carrefour ;
- ▶ Sur les emplacements handicapés si vous ne possédez pas de carte de stationnement spécifique (ces cartes sont nominatives et la personne handicapée doit être à bord du véhicule).



Depuis plus d'1 an, nos vies familiales et professionnelles ont été chamboulées et pour certains, la situation est plus que préoccupante.

Pour les activités commerciales, pour les artisans, agriculteurs, pour les indépendants et les PME, il a fallu se réinventer, trouver des parades et des aides financières pour garder la tête hors de l'eau. Pendant cette période L'ARCAL n'a pu organiser sa Foire Commerciale, mais l'association a essayé de mettre en avant ses membres, principalement sur son Facebook. Nous avons pu mettre en place, en partenariat avec la Commune, des chèques cadeaux à utiliser dans les commerces et indépendants du village pour le personnel de la Commune et du CPAS. Cette année, nous nous concentrons sur un nouveau site web qui mettra mieux en avant les membres de L'ARCAL et leurs activités. A l'heure où s'écrivent ces lignes, il est en construction... Quelques autres idées sont dans nos cartons, mais il est trop tôt pour les annoncer, à suivre dans le prochain Rebecq à la Une !

Cette crise nous a fait prendre conscience de l'importance du développement local, du commerce de proximité. En tant qu'acteur de la vie économique du village, nous devons nous serrer les coudes pour que Rebecq reste un village vivant. En tant que Rebecquois, Rebecquoise, nous comptons sur vous pour nous soutenir, au quotidien.

Si vous désirez plus d'information sur L'ARCAL ou ses membres, si vous désirez rejoindre notre association, n'hésitez pas à nous contacter 067/790 797, www.larc.al.be ou Facebook. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre, de vous rencontrer.

Le mot du Président

DU C.P.A.S.



Petit à petit, grâce notamment à la vaccination, la situation sanitaire s'améliore et les différents secteurs longtemps fermés rouvrent leurs portes, pour nous permettre de reprendre peu à peu une vie plus conforme à nos attentes et à nos libertés.

Comme vous tous, je suis profondément heureux de la réouverture des cafés et restaurants, de la reprise des activités sportives, culturelles et associatives et je me réjouis de vous retrouver, très bientôt, au détour d'une festivité ou d'une sortie dans notre village.

Mais il faudra du temps avant de surmonter tous les impacts de cette crise sans précédent, et beaucoup de personnes aujourd'hui se trouvent toujours en grande souffrance, au niveau professionnel, financier, ou simplement sur le plan humain, après ces longs mois d'isolement, d'angoisse et de solitude. N'oubliez pas que notre CPAS est là pour vous aider à passer ces moments difficiles. N'hésitez jamais à pousser notre porte pour trouver l'accompagnement dont vous avez besoin. En ces temps pénibles, la solidarité est plus que jamais la meilleure réponse à apporter pour reconstruire un monde plus serein.

L'aide alimentaire, notamment, est un point important de notre politique et nous avons accentué nos efforts afin que chacun et chacune puisse vivre dignement et surtout nourrir sa famille en toutes circonstances. Nous avons pour cela signé des conventions avec plusieurs asbl locales (Solidons, Chiffon Rouge, Entraide) et nous collaborons activement afin de proposer des colis alimentaires aux personnes qui en ont besoin.

Nos équipes sont là pour vous. Elles ont été fidèles au rendez-vous tout au long de la crise, qu'il s'agisse du service social, des crèches, de la Maison de Repos, des secteurs administratifs ou techniques, tout le monde a répondu présent au quotidien pour tenter d'endiguer au mieux les difficultés engendrées par la pandémie, et de protéger les plus vulnérables.

Je vous souhaite de tout cœur un été ensoleillé.

Marino MARCHETTI

Duplex à vendre

INFORMATIONS AUPRÈS DES HABITATIONS SOCIALES DU ROMAN PAÏS

Rebecq – Clos des Augustines 5/102
2 chambres – 75m²

Prix : 151.863,66TVAC (hors frais de Notaire)

Descriptif :

- ▶ Gaz
- ▶ Électricité (compteur bi-horaire)
- ▶ PEB : B 106kwh/m².an
- ▶ Chaudière à condensation (marque Vaillant), 28KW avec production d'eau chaude

Superficie des pièces :

(Portes intérieures, cuisine et revêtement de sol dans les chambres non compris).

- ▶ Hall : 1,7m²
- ▶ Séjour : 19,5m²
- ▶ Cuisine : 5,4m²
- ▶ Réserve : 1,8m²
- ▶ Chambre 1 : 5,9m²
(+ rangement : 3,7m²)
- ▶ Chambre 2 : 9,5m²
- ▶ Salle de bains : 6,7m²
- ▶ Terrasse : oui

A proximité : club de tennis, plaine de jeux, restaurants, magasins alimentaires, situé aux abords de la Senne

Conditions d'acquisition :

- ▶ Ne pas être propriétaire
- ▶ Ne pas dépasser les revenus moyens imposables (53.900,00€/an)
(Ces montants sont majorés de 2.500,00€ par enfant à charge)

Votre dossier doit reprendre :

- ▶ Une composition de ménage
- ▶ Un historique de domiciliation
- ▶ La copie des deux derniers avertissements extraits de rôle
- ▶ La preuve de vos revenus actuels
- ▶ Une attention de la caisse d'allocations familiales



Livraison de repas

À DOMICILE

Une nouvelle prestation gratuite !

Après dépouillement du questionnaire adressé début de cette année aux usagers du service de livraison de repas à domicile, il a été décidé de compléter ses prestations en y adjoignant l'enlèvement du courrier postal. Ce courrier sera posté dans la journée par notre agent pour autant qu'il soit, d'une part, correctement affranchi et, d'autre part, aux dimensions permettant d'être glissé sans peine dans une boîte postale de l'entité. Ce service, qui est entièrement gratuit, n'est possible que les jours où un repas est livré.

Aide alimentaire

DEUX NOUVEAUX PARTENAIRES DU CPAS

Afin de développer l'aide alimentaire sur le territoire de Rebecq, le CPAS a signé de nouvelles conventions de collaboration avec les trois associations suivantes : « SOLIDONS », « LE CHIFFON ROUGE » et « SERVICE D'ENTRAIDE ».

Une centenaire

À REBECQ



Le 23 mars 2021 Mme Larvin Andrée a fêté ses 100 ans.

Pour l'occasion, c'est avec une grande fierté que Monsieur Marchetti, Président du CPAS, a remis de la part du Palais Royal, une photo dédiée du Roi et de la Reine lors d'une petite réception organisée en son honneur par la Maison de Repos et le Collège communal. Ce moment convivial a été partagé autour d'un bon gâteau et d'un verre.

LE « SOS-DÉPANNAGE », un service pour améliorer votre quotidien

Depuis de nombreuses années, le CPAS organise un service qui a pour finalité de faciliter le quotidien des personnes et en particulier de celles et ceux qui vivent certaines fragilités (le handicap, la maladie, les difficultés de se déplacer etc.). Pour ce faire, le CPAS vous propose de réaliser, à votre domicile, certains petits travaux que vous n'arrivez plus à faire vous-même.

Quels travaux ?

- ▶ Entretien, réparation et aménagement de votre domicile ;
- ▶ Jardinage (la tonte de pelouses, la taille de haies, le désherbage des abords de l'habitation et des cours, le bêchage des jardins et des potagers, le façonnage de bois de chauffage, le ramassage des déchets et/ou des feuilles et branchages).

Ces travaux doivent être de minime importance et être tels qu'ils pourraient être réalisés par les usagers s'ils avaient l'outillage adéquat, la force et la santé nécessaires. Notre service ne peut se substituer aux professionnels du secteur.

A qui s'adresse ce service ?

N'importe quel citoyen de Rebecq peut y faire appel à condition qu'il réside effectivement sur le territoire de la commune de Rebecq et qu'il occupe personnellement le bien faisant l'objet de l'intervention.

Quel tarif et quelle modalité de paiement ?

L'heure de prestation est facturée 12,00 euros et toute heure entamée est due. Afin de prendre en compte la situation de tout un chacun, un tarif réduit de 50% est prévu pour celles et ceux qui disposent du statut BIM correspondant à l'ancien VIPO (c-à-d réservé aux veufs/veuves, invalides, pensionnés et orphelins). Quel que soit le statut de l'utilisateur, 2,00 euros de l'heure est facturé si un engin à moteur est utilisé. Toute heure entamée est due.

En ce qui concerne les frais de déplacement, des frais fixes de 3,00 euros sont facturés.

Les prestations sont payables au comptant ou par bancontact.

Comment passer commande ?

Les demandes d'intervention se font par téléphone au 067/67 04 59 de 9h00 à 11h45 du lundi au vendredi ou par courriel à l'adresse cpas.rebecq@cpas-rebecq.be.

Nous vous rappelons qu'au vu des conditions météo et de la durée des prestations, il est difficile de prévoir une heure exacte de passage.

Nos écoles

La Commune de Rebecq gère 4 écoles communales fondamentales, réparties sur 6 implantations.

Un accueil extra-scolaire (0,50 € la demi-heure) y est organisé :

- ▶ le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 06h30 à 8h15,
- ▶ le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 15h30 (ou 16h30) à 18h30,
- ▶ le mercredi de 12h05 à 18h30.

Du potage est servi gratuitement le lundi, mardi, jeudi et vendredi, à midi, aux enfants qui le souhaitent.

Un service de repas chauds est organisé (prix : 4,11 € par repas en maternelle, 4,46 € par repas en primaire).

Projet néerlandais :

Tous les élèves de 3ème maternelle, 1ère et 2ème primaire, bénéficient d'une heure de néerlandais par semaine. Les élèves de 3ème et 4ème primaire bénéficient de 2 heures de néerlandais par semaine et les élèves de 5ème et 6ème primaire bénéficient de 4 heures de néerlandais par semaine.



- ▶ Le directeur des **écoles communales de Rebecq et Bierghes** est Monsieur **Frédéric Smessaert**. Vous pouvez le contacter pour toute information au 0479/46.14.64.
- ▶ La directrice des **écoles communales de Quenast** est **Madame Sandrine Loddewyckx** récemment nommée à ce poste avec les félicitations du jury. Vous pouvez la contacter pour toute information au 0479/46.04.72.

L'Echevine de l'Enseignement, Mme Marie-Thérèse Dehantschutter, se tient également à votre disposition pour toute information complémentaire au 0479/46.97.24.

Il existe aussi deux autres écoles fondamentales sur le territoire de Rebecq. Il s'agit ici d'enseignement libre, c'est-à-dire non géré par la Commune mais par une association privée.

Ecole libre Saint Géry

- ▶ Adresse : Rue Parmentier, 5 à 1430 REBECQ
- ▶ Tel : 067/63.69.02

Ecole libre Wal Active

- ▶ Adresse : Rue de l'école, 86 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 02/319.07.15

FRÉQUENTATION des services communaux Statistiques

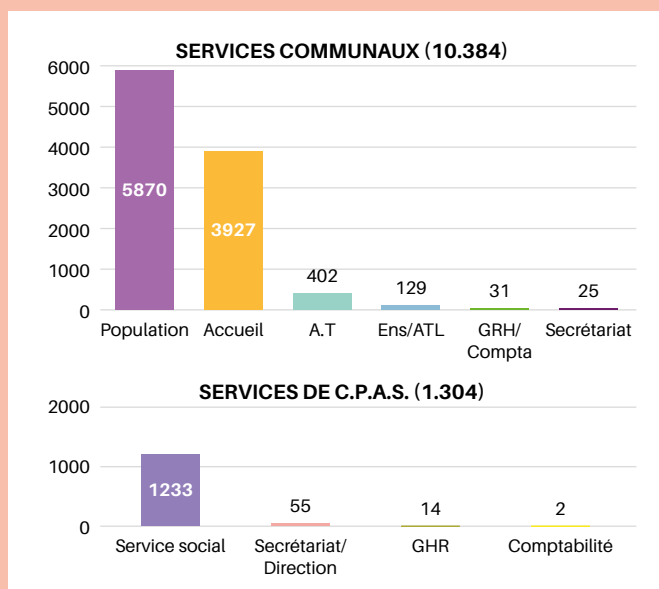
Chaque année, nous réalisons des statistiques de fréquentation des services communaux et de CPAS. Les données sont recueillies par les agents de l'accueil pendant les périodes d'ouverture des services.

En 2020, nous avons recensé au total **11.688 visites** (services communaux + services du CPAS), dont **10.384 visites pour les services communaux** (soit 88,84%) contre **1.304 visites pour les services du CPAS** (soit 11,16%).

Le service Population/Etat civil et le service Accueil restent les services les plus consultés (tous services confondus Commune + CPAS).

Depuis mars 2020, vu les impositions sanitaires pendant les **périodes de confinement** (l'accès au centre administratif a été organisé sur rendez-vous), la fréquentation générale (Commune + CPAS) a diminué par rapport à 2019 où nous avons enregistré

14.678 visites. Cela ne sous-entend pas que les services ont traité moins de demandes, puisqu'en parallèle aux visites recensées sur rendez-vous, une grande partie des demandes et/ou renseignements a été traitée par mail et par téléphone.





Ecole Communale de Rebecq

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles, 1^{ère} et 2^{ème} années primaire :
Ruelle Al'tache, 1 à 1430 REBECQ
 - de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire :
Rue du Montgras, 36 à 1430 REBECQ
- ▶ Tel : 0479/46.14.64



Ecole Communale de Quenast- Les Tourterelles & Petits Pas

- ▶ Adresse :
 - classes maternelles : Rue Maurice Lange à 1430 QUENAST
 - classes primaires : Rue de Saintes, 1 à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72



Ecole Communale de Quenast La Petite Ecole bleue

- ▶ Adresse : Cité Germinal, 18a à 1430 QUENAST
- ▶ Tel : 0479/46.04.72



Ecole Communale de Bierghes

- ▶ Adresse : Rue Caporal Trésignies, 13 à 1430 BIERGHES
- ▶ Tel : 0479/46.14.64

A titre d'exemple

Le service Accueil a traité, en plus de la téléphonie, de l'accueil au public et des tâches administratives qui lui sont propres :

- ▶ la réception des colis par les familles pour les résidents de la maison de repos (10 visites en moyenne par jour);
- ▶ la distribution des masques (le service a reçu 281 professionnels de la santé...);
- ▶ La gestion des renseignements en lien avec l'évolution de la crise sanitaire (évolution des consignes, infos vaccination, transports...).

Nous avons par contre remarqué une nette augmentation des visites enregistrées pour le service de l'Aménagement du Territoire (+217 visites par rapport à 2019). Au de-là des visites, nous recensons de nombreux appels téléphoniques pour des demandes de renseignements, en particulier pour l'urbanisme. Pendant les périodes de confinement, les citoyens se sont concentrés sur des travaux de mise en ordre de leur propriété. De même, malgré la crise sanitaire, il a été constaté une très

forte augmentation de l'activité immobilière pendant l'été 2020 ce qui a vraisemblablement engendré plus de renseignements urbanistiques et de demandes d'infos générales.

On a observé :

- ▶ au dernier trimestre 2020 : 37 dépôts de permis d'urbanisme sur un total de 122 dossiers.
- ▶ une hausse de **25%** en ce qui concerne l'introduction de permis d'urbanisme entre 2019 et 2020.
- ▶ une nette hausse des demandes de renseignements (229 à 586 → **+155 %**) entre 2019 et 2020.

L'analyse a également porté sur les horaires et les jours de fréquentation (moyenne de visites par jour).

1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Mardi matin : 30,42	Mardi matin : 48,03
Vendredi matin : 29,18	Vendredi matin : 47

Le Tennisland développe le PADEL

Le Padel devient de plus en plus populaire et ce sport attire de nombreux joueurs en quête de sensations. Le Tennisland de Rebecq entend bien répondre à cette demande en développant ses infrastructures afin d'accueillir au mieux les sportifs avides de découvrir et pratiquer cette discipline.

Un beau projet verra donc le jour cet été : la construction d'un deuxième terrain de Padel couvert et la couverture du terrain existant, ce qui permettra dès septembre de pratiquer ce sport quelles que soient les conditions météo !

Le Tennisland a pu mettre en œuvre ce beau projet grâce à l'aide de la Commune et de la Province du Brabant wallon qui subsidiera les travaux à hauteur de 100.000 €, sur un montant total d'investissement de 214.500 €.



RUS Rebecquoise PERMIS D'URBANISME OBTENU pour la nouvelle tribune



Vu le nombre de jeunes (300) qui découvrent le football au sein de la RUS et le beau parcours de l'équipe première actuellement en D2 amateur, il est nécessaire de rénover et d'agrandir les infrastructures,

afin d'accueillir tout ce petit monde dans de bonnes conditions.

Le projet prévoit la construction entre les deux terrains d'une tribune, avec buvette et vestiaires. Le montant de 1.235.000 € HTVA, qui sera pris en charge par le club RUS, avec l'aide de subside d'Infrasports. La participation de la Commune consiste en la prise en charge des frais du bureau d'architecte (estimation : +/- 100.000 €).

Le projet vient d'obtenir le permis d'urbanisme

Hall Omnisports

UN NOUVEAU DOJO en projet !

Le Hall Omnisports accueille des centaines de pratiquants chaque semaine et c'est souvent un casse-tête pour le gérant d'organiser des plannings permettant à chacun de s'adonner au sport dans de bonnes conditions. Le Collège communal a donc voulu se pencher sur ce problème et mettre en œuvre un projet d'extension, afin que tous les clubs disposent des infrastructures nécessaires au développement de leurs activités. Evidemment, ce type de projet ne sort pas de terre du jour au lendemain mais les premières réunions ont déjà eu lieu afin de définir les grandes lignes du projet souhaité et de s'assurer le soutien d'Infrasports, qui subsidiera les travaux pour au moins 50 %.

Le projet sur lequel chacun s'est accordé comprend la création d'une extension, sans doute côté terrasse, permettant d'accueillir un nouveau dojo de minimum 225 m², quatre nouveaux vestiaires dont 2 accessibles PMR, et une extension de la cafétéria existante. Une réflexion portera également sur une extension possible du parking afin de régler les problèmes de stationnement dans la zone.

Un auteur de projet sera prochainement désigné afin de concrétiser les premiers plans de ce beau projet.



N'oubliez pas de
DÉCLARER
VOTRE REMORQUE
ou de la révoquer ...



Centre d'appel Fiscalité :
081 33 00 01

Service public de Wallonie
www.wallonie.be

1718
Appel gratuit

1719
Krishtofel Walruum

La régie technique Travaille pour vous!

Travaux RÉALISÉS



Curage des 2500 avaloirs communaux.



Entretien préventif et sécurisation des voiries : Fauchage de la bande de sécurité. Second passage fin juin et fauchage tardif prévu mi-septembre.



Désherbage des cimetières, des voiries communales



Remplacements des menuiseries extérieures (châssis/portes) aux logements de la rue des frères Demaret au n°34 et au n° 40 pour un montant de 17.000€



Nouvelle zone de jeux pour les maternelles à l'école communale de Bierghes

Hommage aux partisans russes



Dimanche 9 mai 2021, une commémoration était organisée par l'association « The Belgians Remember Them » en hommage aux Partisans Armés soviétiques ayant combattu aux côtés de la Résistance belge durant le deuxième conflit mondial. Plusieurs centaines de ces hommes parvinrent à s'échapper du lieu de leur détention et se rangèrent aux côtés de la Résistance. Plus de deux cents d'entre eux furent tués au combat ou exécutés par les Allemands. Un d'entre eux, Vladimir Talda, repose dans le cimetière de Rebecq.

Une délégation russe avait fait le déplacement, dont l'Ambassadeur de Russie en Belgique Alexander Tokovinin, le Ministre-Conseiller Dmitri Borodin, l'Attaché de défense Colonel Igor Kolodin, le Major Alexey Kozhevnikov, Attaché de Défense adjoint, Monsieur Igor Minaev, Conseiller de l'Ambassade de Russie. Du côté belge, on notait, entre autres, le Ministre d'Etat André Flahaut, le représentant de la Ministre de la Défense, le Colonel Olivier Degroote, Commandant militaire de la Province du Brabant Wallon, la Bourgmestre de Rebecq Patricia Venturilli, le Député Wallon Dimitri Legasse, le président du CPAS de Rebecq, Marino Marchetti et l'Echevin André Deschamps.

Une délégation russe avait fait le déplacement, dont l'Ambassadeur de Russie en Belgique Alexander Tokovinin, le Ministre-Conseiller Dmitri Borodin, l'Attaché de défense Colonel Igor Kolodin, le Major Alexey Kozhevnikov, Attaché de Défense adjoint, Monsieur Igor Minaev, Conseiller de l'Ambassade de Russie. Du côté belge, on notait, entre autres, le Ministre d'Etat André Flahaut, le représentant de la Ministre de la Défense, le Colonel Olivier Degroote, Commandant militaire de la Province du Brabant Wallon, la Bourgmestre de Rebecq Patricia Venturilli, le Député Wallon Dimitri Legasse, le président du CPAS de Rebecq, Marino Marchetti et l'Echevin André Deschamps.



Borne de recharge ÉLECTRIQUE



La Commune a décidé de placer une borne de recharge électrique avec deux prises de recharge dites « semi-rapides » (100 km d'autonomie par heure de recharge) sur le parking situé devant la Maison communale.

Le paiement se fera par scannage entre l'utilisateur (GSM) et la borne, au montant de 0,25 € par kw/h.

Les usagers de voiture électrique ont une application qui permet de visualiser les bornes (connecté au réseau GPRS) sur une carte, les coûts y associés et la puissance de celles-ci.

Cet investissement va de pair avec l'achat du nouveau véhicule électrique pour le service communal des Travaux.

Dernière minute

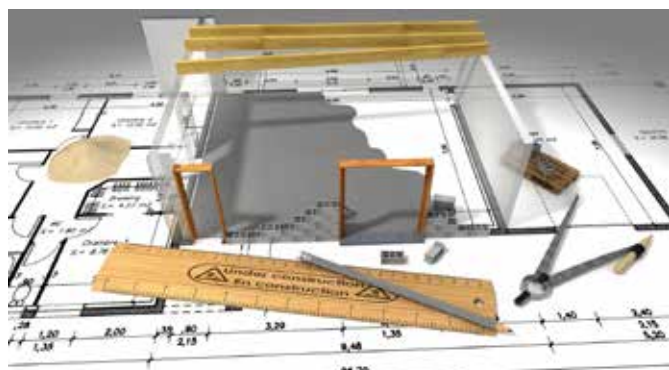
OUVERTURES ESTIVALES

Nous informons les citoyens que :

- ▶ Durant les mois de juillet et août, il n'y aura pas de permanence le mercredi après-midi. L'Administration communale sera donc accessible du lundi au samedi de 8h45 à 11h45 excepté le 21 juillet 2021.
- ▶ L'Agence locale pour l'emploi (ALE) sera fermée du lundi 28 juin au jeudi 15 juillet 2021.
- ▶ La Bibliothèque sera fermée du samedi 31 juillet au samedi 15 août 2021.

Vous retrouverez ces informations via le site Internet et le Facebook de la Commune.

SERVICE URBANISME PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES



En raison d'un certain engouement durant la crise sanitaire, le service urbanisme fait actuellement face à de nombreuses demandes (demandes de renseignements, permis d'urbanisme, CU1...).

De ce fait, afin de vous répondre et de vous aider dans vos démarches et ce de façon prompte et efficace, les permanences téléphoniques du service urbanisme ont été temporairement adaptées.

Nous répondons à vos questions par téléphone (067/287.811):

En matinée (8:45 - 11 :45) : lundi, mardi, jeudi et vendredi

L'après-midi (13 :30 - 15 :30) : mercredi

En dehors de ces heures de permanence téléphonique, le service urbanisme travaille à bureau fermé.

Vous pouvez également nous envoyer un mail à l'adresse suivante : urbanisme@rebecq.be

Nous vous assurons que le service urbanisme traite les mails dans les meilleurs délais selon les possibilités, les priorités étant centrées sur les demandes soumises à délai légal.

Afin de répondre de manière précise à votre demande, votre mail doit contenir au minimum :

- ▶ l'objet de la demande (formulation claire)
- ▶ l'adresse + n° du bien concerné par la demande
- ▶ Le nom et prénom du demandeur
- ▶ un n° de téléphone
- ▶ éventuellement joindre le maximum d'informations sur le bien (référence cadastrale, photos/plans, permis délivré...) permettant une meilleure compréhension de la demande

SalondesSports

En collaboration avec le Collège communal de Rebecq

dimanche **29** août 2021
dès 10h du matin

*Venez vous essayer
à votre propre sport !*

au **Stade de Foot**
au **Centre Sportif**
au **Tennisland**



Infos: 0496 305 628
centre.sportif.de.rebecq@skynet.be

Nouveaux commerces



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux commerces installés sur notre territoire :

ELECTRO PRIX FOU

Chaussée de Mons, 1A | 1430 Rebecq

Bonne Fête !



Le 8 juin dernier, le Conseil Consultatif Communal des Aînés organisait la fête des mères et des amies, en collaboration avec le Rail Rebecq Rognon. Elle a réuni 58 participants, qui se sont succédé dans deux trains, pour respecter au mieux les mesures sanitaires, les wagons étant désinfectés entre les deux trajets.

Un drink a pu être organisé au terminus pour les 2 groupes et tout s'est très bien déroulé. Les mamans et mamies ont reçu une petite fleur pour l'occasion.

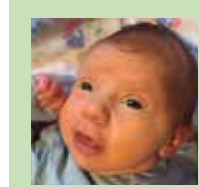
État Civil

Ils sont arrivés



EN FÉVRIER (SUITE),

Emilia DESMET, née le 11 février, chez Aurore Lootens et Aurélien Desmet



Loucas GALLIOT, né le 16 février, chez Sarah Maes et Nicolas Galliot

Tessa POTIER, née le 18 février, chez Stacy Potier

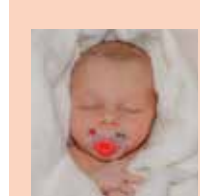
Assiya BENSOUNA, née le 20 février, chez Souad Baidaoui et Morade Bensouna

Mylan BOVERY BOBO, né le 23 février, chez Bongo Boveroy et Mike Bobo Bisi

Mathéo GAUTHY, né le 27 février, chez Sarah Vanderheyden et Jonathan Gauthy

EN MARS,

Malone TOMASI, né le 4 mars, chez Sarah Van Malderen et Mathias Tomasi



Maïa DECHAMPS, née le 4 mars, chez Julie Vincent et Daniel Dechamps

Sakina LENAERT, née le 17 mars, chez Aida Boulaich et Anthony Lenaert

Maxime JANSSENS, né le 23 mars, chez Delphine Vandendeyck et Laurent Janssens

Ariana OSMANI, née le 23 mars, chez Arjanita Shalaj et Visar Osmani

Ettore CAMINITI, né le 28 mars, chez Giuseppina Mansueto et Benito Caminiti

EN AVRIL,

Louis LEMMENS, né le 1er avril, chez Alison Fueyo Fernandez et Nicolas Lemmens

Violett ANDRISS, née le 1er avril, chez Jessica Villet et Olivier Andriss

Jules VANZEEBROECK, né le 6 avril, chez Dorien Tiels et Bart Vanzeebroeck

Giuliana TALLUTO, née le 8 avril, chez Emily Van Bellingen et Alessio Talluto

Victor AMERY, né le 11 avril, chez Marie-Alice Rasson et Thibault Amery

Emma GEUËNS, née le 14 avril, chez Schirley Bruyninckx et Gregory Geuëns

Charlie DECROLY FAUT, née le 19 avril, chez Gaëlle Faut et Benoit Decroly

Asaël KUBULANA KIESE KIETO, né le 20 avril, chez Bénédicte Malonda Binda et Kubulana-Kiese Kieto

Safwan ZEGOUD, né le 23 avril, chez Hayat Sekali et Yassin Zegoud

Millie FRYESEN, née le 26 avril, chez Ines Van Weyenberg et Keo Freysen



Alizée FOURNEL, née le 29 avril, chez Melissa Khelifa et Nicolas Fournel

Ils se sont mariés



EN FÉVRIER,

Le 20, Sabine Mariet et Eric Noël

EN MAI,

Le 8, Aurore Dorcckens et Jeremie Vandenhout

Ils nous ont quittés

EN FÉVRIER (SUITE),

Emilia Arcq, Jacqueline Chomis, Claude Vanbussel, Stéfano D'Ambruoso, Francis Vande Maele

EN MARS,

Alberte Clément, Paul-Henri Vanrusselt, Nicole Authom, Mathilda Jacobs, Andrée Dupont, Régine Maelfait, Oscar Mertens

EN AVRIL,

Ariane Descuyffeleer, Georgette Berré, Victorine Springael, Guy Brison, Renée Bodart, Yvon Plétinckx, Germana Jacobs, Yvette Wastiau, Jan Dirckx

EN MAI,

André Ruysschaert, Gérard Tarin, Marie-José Bosmans, Marie Legrand, Josette Mauroy, Francisca Hermans

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive

Délibère-toi

Nos jeunes formés au permis théorique



Le projet Délibère-toi propose de nombreuses activités à destination des jeunes durant les « jours blancs » de la fin juin. A Rebecq, une formation au permis de conduire théorique a été organisée et a rencontré un grand succès auprès de nos futurs jeunes conducteurs. Nous leur souhaitons bonne chance pour l'examen !

Kunsten route(s) des arts

**KUNSTEN
ROUTE(S)
DES ARTS**
6 PARCOURS ARTISTIQUES

DU 19 JUIN
AU 27 SEPTEMBRE 2021



GRATUIT

WWW.KUNSTENROUTESDESARTS.BE

En cette période particulière où la culture doit sans cesse se réinventer pour continuer à exister, Kunsten Bo(!)s des Arts change de formule et devient, le temps d'une saison, Kunsten Route(s) des Arts. Au programme : six parcours artistiques libres (Tubize, Halle, Beersel, Ittre, Rebecq et Braine-le-Château), mêlant cultures flamande et wallonne, accessibles du 19 juin au 27 septembre 2021.

Au total, ce sont près de 30

km de balade qui seront accessibles gratuitement durant plus de trois mois. Sculpture, poésie, photographie et musique seront au rendez-vous de ces parcours bucoliques. Pour favoriser les échanges entre les deux communautés, les six artistes sélectionnés présenteront chacun une oeuvre par parcours. On retrouvera ainsi des créations d'artistes wallons en Flandre, et inversement.

Billions of Comrades, groupe de rock tubizien, et Olivier Collette, pianiste jazz d'Ittre, raviront les oreilles des promeneurs avec leurs morceaux audibles via un QR Code. François Huon et Catherine Piret, respectivement de Rebecq et de Braine-le-Château,



présenteront des sculptures originales. Thierry Geenen, de Beersel, proposera quant à lui un reportage photographique sur les six communes concernées, spécialement réalisé pour l'occasion. Et enfin, les poèmes de Maxime Savoldi, originaire de Halle, viendront inspirer l'imaginaire des flâneurs.

Entre mi-août et fin septembre, si l'évolution de la situation sanitaire le permet, un programme d'activités viendra agrémenter les parcours : visites guidées, concerts, balades contées, théâtre, danse...

Bref, de quoi s'offrir un bon bol d'art en toute sécurité !

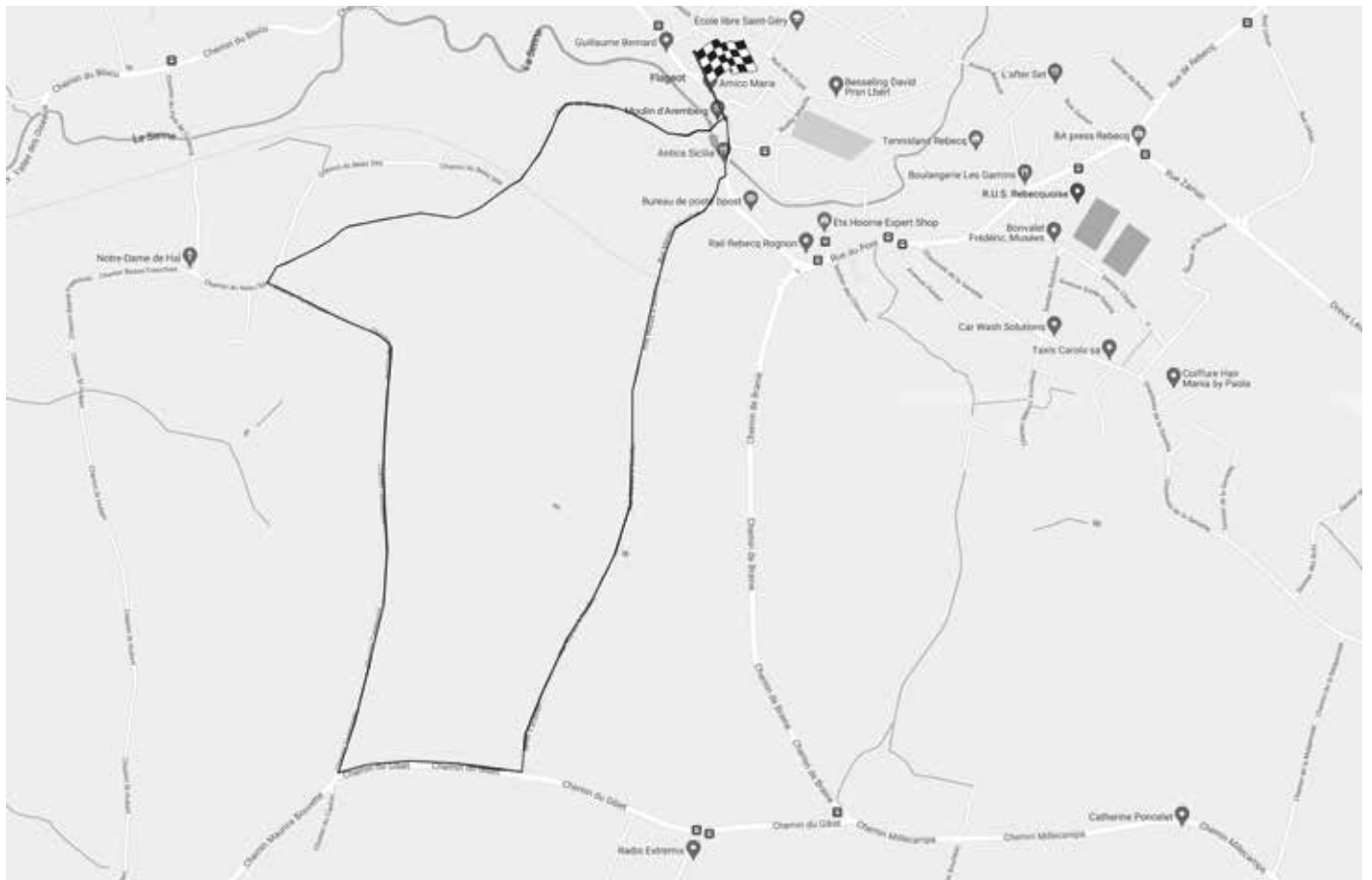
Kunsten Route(s) des Arts à Rebecq

Accès gratuit et libre du 19 juin au 27 septembre

Départ : Petit moulin d'Arenberg, rue Docteur Colson 6

Plan disponible :

- ▶ Au Centre culturel
- ▶ Sur le site www.kunstenroutesdesarts.be
- ▶ Sur les panneaux le long du parcours



Place aux artistes

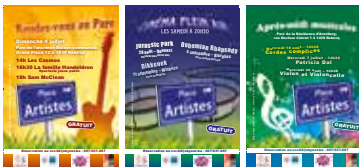
Les activités auront lieu dans le respect des mesures du Comité de concertation en vigueur à la date de l'événement. La programmation et les conditions sont susceptibles d'évoluer. Restez informés en consultant notre page Facebook et notre site internet !

En 2020, pour faire vivre la culture autrement, un des secteurs les plus touchés par la crise du Coronavirus, est née l'opération « Place aux Artistes » afin de soutenir les artistes et opérateurs culturels, toutes disciplines confondues.

A Rebecq, ce sont 9 concerts et activités qui se sont déroulées fin août 2020 !

Nous sommes heureux de pouvoir rééditer l'évènement durant l'été 2020, avec la collaboration de la Province du Brabant wallon et de la Commune.

Nous vous proposons 3 concepts différents, de début juillet à mi-septembre !



Rendez-vous au Parc le dimanche 4 juillet - Rebecq

Après-midi musicale au Parc de la Résidence d'Arenberg, les mercredis 7 juillet, 18 et 25 août Mercredi

► 25 août : Duo Mély, violon et violoncelle

Cinéma plein air

- Samedi 28 août à Quenast
- Samedi 4 septembre à Bierghes
- Samedi 11 septembre à Wisbecq

RENDEZ-VOUS au Parc



Dimanche 4 juillet

- 14h Les Cosmos
- 16h30 La famille Handeldron
- 18h Sam McClean

PARC DE L'ANCIENNE MAISON COMMUNALE, GRAND PLACE 12 À 1430 REBECQ

- Gratuit
- Réservation au ccr.02@skynet.be - 067/637.067

14h Les Cosmos

Notre fameux groupe rebecquois vous fera passer un moment en compagnie des Shadows et d'airs des années 60

16h30 La famille Handeldron

Concert pop jeune public dès 5 ans

Les triplés de la famille Handeldron vous invitent dans un camping improvisé. Ces trois baroudeurs vont vous raconter l'incroyable histoire du loup végétarien, les aventures du monstre rikiki ou encore la grande évasion du Doudou !

Laissez-vous emporter en musiques pop et jazz dans ce voyage déjanté aux mille rebondissements. C'est parti pour un road-trip musical pour petites oreilles bien aiguisées.

18h Sam McClean



Sam McClean est un drôle de bonhomme. Un peu dégingandé, un peu frisé, un peu allumé, il revisite à sa façon le répertoire des chansons de son adolescence, de son père, de sa mère voire même de ses grands pères ! Et comme le garçon vient à moitié de Manchester à moitié de Bordeaux, on trouve de tout et rarement n'importe quoi dans ses ritournelles ! Sur qu'il vous prendra l'envie de chanter en l'écoutant, et de battre le rythme, tant ses interprétations toutes personnelles donnent envie de le suivre.

APRÈS-MIDI *Musicales*



Mercredi 7 juillet

► 14h30 - Patricia Dal

Mercredi 18 août

► 14h30 - Cordes complices

Mercredi 25 août

► 14h30 - Violon et Violoncelle

PARC DE LA RÉSIDENCE
D'ARENBERG, RUE DOCTEUR
COLSON 1 À 1430 REBECQ

► Gratuit

► Réservation au ccr.02@skynet.be
067/637.067

Mercredi 7 juillet

► 14h30 - Patricia Dal



Chanteuse de variétés française originaire d'Arquennes accompagnée d'un très talentueux guitariste, Patricia Dal peut vous interpréter du Barbara avec émotions et sincérité comme du Téléphone avec dynamisme.

Son tour de chant est un voyage dans la chanson française avec émotion, humour et fantaisie dans un esprit cabaret.

Venez chanter avec elle. Elle vous fera découvrir son voyage musical.

Mercredi 18 août

► 14h30 - Cordes complices

Mélangant swing, blues, bossa, standards et même chansons françaises, le trio Cordes Complices présente un jazz 'classique' chanté. Ce trio est composé de Sabrina Bastien au chant, Bertrand Leclercq à la guitare et de Vincent Descamps aux petites percussions qui apporte une note de douceur grâce à la sonorité feutrée et chaleureuse à la trompette et au bugle.

Mercredi 25 août

► 14h30 - Duo Mély, violon et violoncelle



CINÉMA Plein air



Samedi 28 août

- ▶ 20h30
Quenast - Plaine de jeux du Fair Play

Samedi 4 septembre

- ▶ 20h30
Bierghes - Place Leopold Nuttinck

Samedi 11 septembre

- ▶ 20h30
Wisbecq - Place de Wisbecq

Infos

- ▶ Gratuit
- ▶ Réservation au ccr.02@skynet.be
067/637.067

*Nous vous proposons 3 soirées sous les étoiles,
au cœur de nos villages !*

CHAQUE SOIRÉE DÉBUTERA PAR UN CONCERT DE JEUNES TALENTS DE LA RÉGION (PROGRAMMATION EN COURS) ET ENSUITE, NOUS NOUS INSTALLERONS POUR VOIR OU REVOIR UN FILM !



Samedi 28 août

JURASSIC PARK

- ▶ Quenast
- Cette séance terminera la journée d'une nouvelle version des Quenastivales !
- Dès 15h, nous vous invitons à nous rejoindre pour découvrir des activités et animations familiales pour clôturer l'été ensemble !

Samedi 4 septembre

BOHEMIAN RHAPSODY

- ▶ Bierghes



Samedi 11 septembre

DIKKENEK

- ▶ Wisbecq

DES VISITES ESTIVALES POUR DÉCOUVRIR *notre beau village !*

À vos agendas pour profiter d'une visite guidée ou d'une promenade libre en famille !
Un bon moment de détente en perspective pour petits et grands en alliant plaisir et découverte.

Visite de la Maison de la bière

- ▶ Dates/heures : **26 et 27 juin** (10h, 11h15, 14h, 14h15) + **14 août** (15h)
- ▶ Lieu/ adresse : Ruelle du Tonnelier - 1430 Rebecq
- ▶ Durée : 1H + dégustation



Installée dans l'Espace du Petit Moulin de Rebecq et complètement relookée, vous découvrirez l'histoire de la fabrication de la bière, l'évolution de la brasserie Lefebvre des

origines à nos jours, les types de bières, le processus de fabrication, les produits, etc. A l'issue de la visite, la dégustation d'une bière sera prévue à la Taverne d'Arenberg, située à deux pas.

- ▶ Tarif : **4€/pers** (-10% pour les rebecquois - gratuit pour les enfants de 5 ans)

Visite couplée du Musée du Porphyre et de la Carrière de Quenast

- ▶ Dates/heures : **11 juillet, 1er août, 8 août** (10h)
- ▶ Lieu/ adresse : Rue Docteur Colson, 8 1430 Rebecq
- ▶ Durée : +- 2H15

Le Moulin des ducs d'Arenberg abrite le Musée du Porphyre qui retrace la vie laborieuse des ouvriers carriers et l'histoire de l'exploitation des Carrières dont les pavés firent la renommée mondiale de Quenast. La visite du musée est le prologue idéal à la visite de la carrière.

- ▶ Tarif : 2,50€/pers (-10% pour les rebecquois - gratuit pour les enfants de 5 ans)

Visite longue de la carrière



- ▶ Dates/heures : dimanche **25 juillet** et **8 août** 2021 (10h)
- ▶ Lieu/ adresse : Rue de Rebecq (parking visiteurs)
- ▶ Durée : +- 2h30

Vous voulez en savoir encore plus sur la carrière ?

Découvrez non seulement ses richesses géologiques mais également la flore et la faune typiques de la périphérie du site d'exploitation. Vous découvrirez également une vue inédite du village de Quenast.

Chaussures de marche conseillées !

- ▶ Tarif : 3€/pers (-10% pour les rebecquois)

Balade guidée « La famille Solvay et son empreinte sur le village »

- ▶ Dates/heures : dimanche 31 juillet à 14h
- ▶ Lieu/ adresse : Rue Docteur Colson, 1 - 1430 Rebecq
- ▶ Durée : 1H

Ce n'est pas un secret: Ernest Solvay naquit à Rebecq! Mais saviez-vous que son grand-père ouvrit un pensionnat réputé au 18^e siècle? Partez sur les traces de cette famille de notables qui laissa son empreinte sur l'histoire et le patrimoine de notre village.

- ▶ Tarif : 2.50€/pers (-10% pour les rebecquois)

Les richesses du village de Quenast



- ▶ Dates/heures : dimanche 21 août à 14h
- ▶ Lieu/ adresse : parking sentier de la Senne

- ▶ Durée : 1H15

Au départ du centre du village de Quenast, le guide vous emmènera pour une balade conviviale de deux heures à la rencontre du patrimoine "quenastois" et de lieux riches en anecdotes.

- ▶ Tarif : 2.50€/pers (-10% pour les rebecquois)

Journées du Patrimoine

- ▶ Dates/heures : 11 et 12 septembre 2021 (10h et 14h)
- ▶ Lieu/ adresse : Rue Docteur Colson, 1 1430 Rebecq

Circuit guidé ou libre sur le thème « Femmes & Patrimoine »

Notre commune a abrité au cours des siècles des femmes qui ont marqué son patrimoine.

Ce week-end sera une occasion de mettre à l'honneur ces héroïnes parfois peu connues du grand public. Le centre administratif, bâtiment imposant et séculaire, accueille une communauté de sœurs augustines qui traversa les temps et qui œuvra au cœur du village au service des malades. Vous découvrirez le portrait d'une femme devenue martyre, d'une citoyenne rebecquoise

exceptionnelle, engagée dans la résistance, et de bien d'autres qui ont été impliquées dans la vie socio-culturelle de Rebecq. Le grand moulin d'Arenberg sera aussi exceptionnellement ouvert.

- ▶ Tarif : gratuit

Ouverture exceptionnelle du Grand Moulin d'Arenberg et son musée du porphyre (10h - 14h)

Réservations obligatoires auprès de la Maison communale : 067/287 811 ou 818 - info@rebecq.be

OPTION : Possibilité de combiner les visites ponctuelles avec un repas à la Taverne d'Arenberg, en fonction des disponibilités.

Vous cherchez des idées de balades libres, à pied ou à vélo ?



Téléchargez nos plans via le site Internet ou demandez-les gratuitement, ils sont disponibles auprès du service Accueil de la Commune.

Nous vous proposons :

- ▶ la balade des QR-codes (centre de Rebecq)
- ▶ les circuits vélos (Vallée de la Senne & Campagne rebecquoise ; Circuit des 3 villages)
- ▶ les circuits des chapelles
- ▶ histoires et balades didactiques (découverte des lieux de mémoire, le sentier comestible)

Le prochain «Rebecq à la une» sortira en septembre 2021. Merci de nous communiquer vos informations et le calendrier de vos activités avant le 14 août à sarah.berthi@rebecq.be | Service communication - Administration communale | Rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq

Graphisme : www.atdesign.be | Rédaction : Sarah Berti